

La modification d'un extrait Kbis

Description

La modification du Kbis est obligatoire pour mettre à jour les informations relatives à son entreprise. Les modifications peuvent concerner la [raison sociale](#) ou l'adresse du [siège social](#) de la société et doivent être reportés sur le Kbis.

Ainsi, l'entreprise doit changer certaines de ses informations au cours de sa vie sociale, en fonction de son évolution et des événements qui se présentent, peu importe sa [forme juridique](#).

[Modifier votre Kbis en ligne](#)

Dans quels cas est-il nécessaire de procéder à la modification du Kbis ?

Le Kbis est un document officiel attestant **de l'immatriculation d'une société** au Registre des Commerces et des Sociétés ([RCS](#)). Celui-ci permet ainsi d'attester de la légalité et de l'**existence juridique** de l'entreprise.

Le Kbis peut donc être **modifié**, lorsque des changements interviennent au cours de la vie sociale de l'entreprise.

Ainsi, la **modification du Kbis est nécessaire** dans les cas suivants:

- Un changement d'[objet social](#), de raison sociale ou du montant du capital social ;
- Une nouvelle dénomination sociale ;
- Le début d'une procédure collective ;
- Le prolongement de la durée de vie de la société ;
- Un [transfert de siège social](#);
- La fermeture de l'entreprise.

Bon à savoir : la modification du Kbis est obligatoire dès lors que le contenu du document doit être mis à jour. Elle n'implique pas forcément une modification statutaire. En effet, une double modification ne s'effectue pas systématiquement.

En principe, la modification du Kbis s'accompagne de la **modification des statuts** en cas de transfert de siège social ou de changement de :

- Capital social ;
- [Dénomination sociale](#);
- Objet social.

Comment faire une modification de Kbis ?

Les démarches à accomplir dépendent de la :

- **Nature de la modification ;**
- **Structure juridique de l'entreprise.**

La modification peut résulter de la **décision du dirigeant**. Il est également possible que cette dernière ait été prise en assemblée générale par les associés, puis a fait l'objet d'un procès-verbal. Toutefois, afin d'éviter toute contestation, il est nécessaire de **se conformer aux statuts**.

La modification de l'extrait Kbis d'une société se déroule en suivant **3 étapes** :

1. La prise de décision de modification de l'extrait Kbis;
2. La publication de ladite décision;
3. Le dépôt du dossier de modification de l'extrait Kbis.

La décision de modification du Kbis

La **décision du représentant légal** de l'entreprise suffit dans le cadre de certaines modifications de Kbis. C'est le cas lors d'un transfert de siège social, par exemple.

Toutefois, concernant d'autres modifications de Kbis, les démarches doivent avoir été **discutées lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés**, tout en respectant le *quorum* et la majorité déterminés dans les statuts.

Souvent, cette procédure est à **suivre au sein d'une SA**. Un procès-verbal doit être dressé à l'issue de l'AGE.

En principe, la décision de procéder à la modification du Kbis doit être **votee à l'unanimité** dans une SNC ([Société en nom collectif](#)).

La publication de la décision de modification du Kbis

Chaque modification doit être portée à la **connaissance des tiers**. En effet, ceux-ci peuvent avoir besoin d'utiliser les informations contenues dans le document. Il est donc indispensable de **publier la décision dans un support d'annonces légales** du département où est installé le siège social de l'entreprise.

A noter : Il est impératif de réaliser cette démarche dans le mois qui suit la modification du Kbis.

Ainsi, selon [l'article R210-9 du Code de commerce](#), l'avis de modification doit obligatoirement mentionner les **informations suivantes** :

- La forme juridique;
- La raison sociale ;
- L'adresse du siège social ;
- Le montant du capital social ;
- L'organe à l'origine de la modification ;
- La date de modification du Kbis.

Le dépôt du dossier de modification de Kbis

Au cours de cette dernière étape, il faut **informer le greffe du tribunal de commerce compétent** de la modification du Kbis. Dans un premier temps, celui-ci se chargera alors de valider les changements effectués et dans un second temps, de mettre à jour les différents registres.

Afin que la modification soit **validé**, il est nécessaire de transmettre au greffe ces pièces justificatives :

- Un exemplaire de la décision de modification;
- Une attestation de parution dans un support d'annonces légales;
- Un exemplaire des statuts modifiés (quand une modification statutaire a lieu);
- Une copie de la carte d'identité du prochain dirigeant (pour le changement de direction);
- Une déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (pour le changement de dirigeant également).

Ainsi, l'entreprise pourra **obtenir un nouveau Kbis** une fois ces démarches effectuées.

Les étapes de **modification d'un extrait KBIS**



LegalPlace.

Zoom : Vous avez la possibilité de confier les [démarches de modification de Kbis](#) à un professionnel tel que LegalPlace. A moindre coût, nos équipes se chargent de toutes les formalités requises à votre place. Pour cela, il vous suffit de remplir un questionnaire en ligne et de nous fournir les pièces justificatives requises.

Comment modifier un extrait Kbis via le Registre du Commerce et des Sociétés et le Guichet Unique ?

RCS

L'extrait **Kbis** est la véritable carte d'identité d'une entreprise. Il contient des informations clés comme le nom du dirigeant, l'adresse du siège social ou encore l'activité exercée.

Si l'un de ces éléments change, il est **obligatoire** de mettre à jour son Kbis pour éviter tout problème administratif ou juridique. Ex: la [modification de l'adresse du gérant de la SARL](#).

Toute modification de ces éléments doit obligatoirement être déclarée au **Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**, sous peine de sanctions ou de blocages administratifs.

Le **RCS**, géré par le **greffe du tribunal de commerce**, est chargé de centraliser, valider et publier ces informations légales. Lorsqu'une entreprise modifie un élément de son Kbis, elle doit soumettre une demande de mise à jour.

Selon la nature du changement, il est nécessaire de fournir des documents justificatifs, comme un **procès-verbal d'assemblée générale** pour un changement de dirigeant ou une **nouvelle attestation d'adresse** pour un transfert de siège social.

A noter : Une fois la demande validée par le greffe, le **Kbis mis à jour** est publié et devient disponible sur **Infogreffe**, attestant officiellement des nouvelles informations de l'entreprise.

Guichet unique entreprise

Depuis 2023, **toutes les modifications d'un extrait Kbis doivent passer par le Guichet Unique des entreprises**, une plateforme officielle accessible à tous. Ce portail simplifie les démarches en permettant de déclarer une modification en ligne sans avoir à se déplacer.

Il suffit de choisir le formulaire adapté (M2 pour les sociétés, P2 pour les entreprises individuelles), d'y joindre les justificatifs nécessaires (nouveaux statuts, PV d'assemblée, etc.) et de payer les frais de greffe.

Une fois la demande traitée et validée par le greffe, l'extrait **Kbis mis à jour** est téléchargeable sur **Infogreffe**, assurant ainsi la légalité et la transparence de votre entreprise.

Comment corriger une erreur sur le kbis ?

Pour corriger une erreur sur un extrait Kbis, la procédure dépend de l'origine de l'erreur et doit être effectuée via le **Guichet Unique des formalités des entreprises**, géré par l'**INPI**, ou directement auprès du greffe du tribunal de commerce via **Infogreffe**.

Erreur provenant de l'entreprise

Si l'erreur résulte d'une information incorrecte fournie par l'entreprise lors de son immatriculation ou d'une modification statutaire, vous devez déposer une demande de rectification. Voici les étapes :

- **Se connecter au Guichet Unique de l'INPI** et déposer une déclaration de modification ;
- **Remplir le formulaire adapté** (société ou entreprise individuelle) ;
- **Fournir les pièces justificatives** : selon le type d'erreur, il peut être nécessaire de fournir un procès-verbal d'assemblée générale, une mise à jour des statuts, ou un autre document officiel ;
- **Payer les frais de greffe**, qui varient en fonction de la modification.

Erreur provenant d'infogreffe

Si l'erreur est due au greffe du tribunal de commerce, la rectification est gratuite. Il faut :

- **Contactez directement Infogreffe** ou le greffe compétent ;
- **Fournir la preuve de l'erreur** en expliquant en quoi l'information figurant sur le Kbis est incorrecte ;
- **Demander la correction officielle**, qui sera effectuée rapidement après vérification.

Délais et suivi

Une fois la demande envoyée, la correction est généralement traitée sous **quelques jours**. Vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier sur **le Guichet Unique ou Infogreffe**.

Bon à savoir : Si la modification est urgente, notamment pour des démarches bancaires ou contractuelles, il est possible de demander un **Kbis provisoire** en attendant la mise à jour définitive.

FAQ

Que contient le Kbis ?

Sur l'extrait possible figure l'intégralité des informations qui concernent l'entreprise, se trouvant dans le RCS ou Registre du commerce et des sociétés. Parmi celles-ci, on retrouve notamment le nom et la date de création de la société, sa forme juridique ou son numéro SIREN.

Quel est le tarif pour la modification d'activité sur le kbis ?

En 2025, modifier l'activité sur un Kbis entraîne des frais de greffe de 188,81 € TTC pour une société (SARL, SAS, etc.) et de 91,57 € TTC pour une entreprise individuelle. La publication obligatoire d'une annonce légale coûte 135 € HT. Si vous sollicitez un professionnel ou une plateforme en ligne, des honoraires supplémentaires, généralement autour de 150 € HT, sont à prévoir. Ces montants sont indicatifs et peuvent varier en fonction de votre situation spécifique.

Quel est le délai pour mettre à jour un extrait kbis ?

Il est recommandé de mettre à jour un extrait Kbis dans le mois suivant une modification (changement de siège, dirigeant, dénomination...). La demande se fait auprès du greffe du tribunal de commerce, et le traitement peut prendre de quelques jours à plusieurs semaines selon la complexité des modifications.